

*Initiatives ministérielles*

depuis 1990, le gouvernement fédéral ne met pas un sou dans la Caisse d'assurance-chômage, mais qu'elle est alimentée par les contributions des employeurs et des employés. Le ministre des Finances ne se gêne pas, il dérobe 5 milliards de surplus qu'il faut ajouter à son déficit 1996-1997. En plus des 5 milliards qu'il puise à la Caisse d'assurance-chômage, il faut ajouter à cela les coupures aux transferts qu'il effectue auprès des provinces. En 1996-1997, ces coupures seront de l'ordre de 2,5 milliards.

Alors si vous faites le compte pour l'année prochaine, si vous ajoutez aux 24,3 milliards de déficit dont le ministre des Finances a fait mention lors de son énoncé économique, les coupures aux transferts des provinces et le surplus à la Caisse de l'assurance-chômage, vous arrivez à un montant de 31,8 milliards de dollars comme déficit réel en 1996-1997.

La même chose lorsque vous regardez en 1997-1998. Le ministre des Finances, en grande pompe, est venu au comité la semaine dernière et nous a fait une présentation avec des beaux diagrammes en bâtons colorés, des beaux graphiques, et sa prestance habituelle. Il nous a dit que non seulement il va rentrer dans ses objectifs budgétaires, mais qu'en 1997-1998 il va pouvoir faire en sorte que le déficit du gouvernement fédéral corresponde à 2 p. 100 du PIB, à 17 milliards. Encore une fois, le ministre des Finances cache une partie de la vérité.

Ce gouvernement cache une partie de la vérité, puisqu'aux 17 milliards de déficit il faut ajouter 4,5 milliards de coupures, de pelletage que le gouvernement fédéral va réaliser dans la cour des provinces. Un montant de 4,5 milliards, monsieur le Président. Il se départit de ses responsabilités de réduction du déficit dans la cour des provinces pour un montant de 4,5 milliards en 1997-1998. Et à cela il faut encore ajouter 5 milliards de surplus à la Caisse d'assurance-chômage que le ministre des Finances, que ce gouvernement dérobera au fonds de l'assurance-chômage.

Alors le déficit réel en 1997-1998, loin d'être de 17 milliards, comme le prétend le ministre des Finances et comme l'a prétendu son secrétaire d'État, va totaliser 26,5 milliards.

Alors quand vous regardez cela, vous vous dites: Mais qu'est-ce que le ministre des Finances a fait depuis deux ans pour vraiment imprégner une direction, une saine gestion dans les finances publiques canadiennes? Qu'a-t-il fait? Rien. Il s'est contenté d'aller prendre, d'aller voler des surplus à l'assurance-chômage, il s'est contenté de transférer ses responsabilités dans la cour des provinces et il s'est contenté, avec tristesse, de régler ses problèmes de déficit sur le dos des chômeurs, des assistés sociaux, des personnes malades, et bientôt les personnes du troisième âge vont y passer.

Voilà pour la mise au point par rapport à la supercherie que nous a présentée le ministre des Finances et qui a été renchérie ce matin par son secrétaire d'État.

• (1150)

Comment le ministre des Finances réalise-t-il ces surplus à la Caisse d'assurance-chômage qui vont totaliser, cette année, 5 milliards, l'année prochaine, 5 milliards et l'année d'ensuite, 5 milliards également?

Il y va par deux voies. La première de ces voies, qu'on a vue avec la réforme présentée par le ministre du Développement des ressources humaines, une réforme que je considère comme une tragédie humaine, le ministre a présenté un projet pour resserrer les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage. Ce faisant, non seulement on crée ce surplus-là, mais on pellette de façon indirecte aussi les responsabilités dans la cour des provinces en obligeant littéralement des familles entières et des milliers de familles, année après année, à se tourner vers l'aide sociale, alors que normalement, elles auraient eu droit à des prestations d'assurance-chômage.

Le ministère de la Sécurité du revenu du Québec, seulement pour le Québec, calcule qu'en 1996-1997, pas moins de 10 500 ménages s'ajouteront aux bénéficiaires actuels de l'aide sociale à cause du resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance-chômage décrétés par le ministre du Développement des ressources humaines, encensés par le ministre des Finances, consacrés par ce gouvernement qui ne démontre aucune compassion depuis qu'il est au pouvoir, depuis maintenant deux ans.

En 1997-1998, à cause des ressernements à l'assurance-chômage, il y aura 26 500 ménages de plus, 26 500 familles québécoises de plus à l'aide sociale. Et en 1998-1999, 27 500 ménages s'ajouteront au triste bilan des personnes qui doivent recourir à l'aide sociale au Québec. C'est triste.

La deuxième façon, non moins inhumaine, employée par ce gouvernement pour créer un surplus à l'assurance-chômage, alors que le gouvernement n'y contribue plus pour 1c. depuis cinq ans, est d'en arriver à maintenir des niveaux élevés de cotisations des employés et des employeurs.

Je pense que la population est en droit de connaître cette réalité. À l'heure actuelle, les cotisations représentent 2,95 \$ du 100 \$ de gains assurables. Le ministre des Finances aurait pu, dès cette année, réduire cette cotisation de 2,95 \$ à 2,93 \$ en créant pas moins de 12 000 emplois et en rentrant dans ses objectifs de déficit pour l'année prochaine et l'année suivante. Mais il a préféré sacrifier 12 000 emplois en maintenant les cotisations dûment élevées à 2,95 \$ par 100 \$ de gains assurables, plutôt que de les réduire à 2,93 \$. C'est comme cela qu'on en arrive à parler de saine gestion des finances publiques et d'équilibre dans cet objectif d'assainissement des finances publiques canadiennes que nous préconisons tous.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, les chômeurs et les chômeuses, les assistés sociaux, les étudiants et les étudiantes ont été les principales victimes de deux ans de règne libéral. Bientôt, et le ministre des Finances ne s'en est pas caché lors de sa comparution au Comité des finances, ce seront les personnes du troisième âge qui passeront, comme on dit au Québec, «au cash».

Le ministre des Finances, dans son objectif qu'il a avoué d'ailleurs lors de la présentation de son dernier Budget, est en train de réviser le système de pensions du Canada. Il est en train de resserrer, comme il l'a fait dans le cas des critères d'admissibilité à l'assurance-chômage, il est en train de resserrer les critères d'admissibilité au Régime de pensions.